



**KELEIER TRELEZ
NOUVELLES DE TREFLEZ**

15 juin 2017

N° 1769

MEMENTO

Médecin de garde : 15

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier BIHAN JAFFRES (soins domicile et cabinet sur rdv) 02.98.61.60.59 ou 06.80.57.98.43

Taxi Abiven : 02.98.61.83.92 ou 06.82.58.23.64

MAIRIE : Tél : 02 98 61 45 72

courriel : treflez.mairie@wanadoo.fr

SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE

Adresse : www.mairie-treflez.fr

Bibliothèque : mercredi de 13h30 à 14h30, vendredi de 16h45 à 18h45, dimanche de 10h30 à 12h00

Relais Parents Assistantes Maternelles :

06.30.07.34.72 relais@ccbk.org

Gendarmerie de Plouescat : ouverte du lundi au samedi de 14 h à 18 h.

conciliateur de justice : M. Grondin, , 6, allée du Poan Ben, CS 37908, 29679 MORLAIX CEDEX Tel 07 85 72 22 23 courriel : grondinconciliateurdejustice@gmail.com

permanence à la Mairie de Plouescat, le 3ème jeudi du mois , de 8 h 30 à 12 h

PRESSE LOCALE

Correspondant Ouest France Laurent Guignet
02.98.61.80.06/06.76.81.92.22 laurent.guignet@sfr.fr

Correspondant Telegramme Jean-Yves Bihan
02.98.19.41.86 jean-yvesbihan@wanadoo.fr

PERMANENCE DES ELUS

François ANDRE, Maire, reçoit sur rendez-vous tous les vendredis de 17 h à 18 h 30. Prendre rendez-vous à la mairie.

Malou FAVRET, adjointe aux affaires sociales, reçoit sur rendez-vous le jeudi de 17 h à 18 h. Prendre rendez-vous à la mairie.

HORAIRE

MAIRIE : ouverte tous les matins de 9 h à 12 h du lundi au samedi.

AGENCE POSTALE : ouverte tous les matins de 9 h à 11 h 30 du lundi au samedi.

BENNE A VEGETAUX

Elle est déposée au Bourg (parking de la salle omnisports).

ELECTIONS LEGISLATIVES:

Dimanche 18 juin, aura lieu le 2ème tour de scrutin.

Le bureau de vote se situe à la Maison du Temps libre et sera ouvert de 8 h à 18 h.



QUELQUES RAPPELS DE REGLEMENTATION

ELAGAGE

La commune a prévu au budget de cette année, d'importants travaux de réfection des voies communales. Après inspection des voies concernées avec l'entreprise EUROVIA titulaire du marché, il apparaît que certaines sont bordées d'arbres dont les branches, voire les racines, empiètent largement sur la chaussée. Les engins de chantier ne pourront pas intervenir. Nous invitons les propriétaires riverains de l'ensemble des voies communales à vérifier que les arbres situés en limite de leur propriété n'empiètent d'aucune façon sur la voie publique. Les travaux nécessaires devront être réalisés au plus vite par les propriétaires concernés. Les travaux de voirie sont en effet prévus d'ici la fin de l'été.

A défaut, après mise en demeure, la commune s'en chargera aux frais des propriétaires.

HAIES – LIMITES SEPARATIVES

Les propriétés privées sont souvent délimitées par des haies qui contribuent à l'embellissement de notre cadre de vie. Mais ces « murs vivants » doivent faire l'objet d'un entretien régulier. Certains atteignent des tailles démesurées tant en hauteur qu'en épaisseur.

Sans entretien, ces haies finissent par recouvrir les panneaux de signalisation, empiéter sur les trottoirs et bas-côtés des voies, obligeant les piétons à marcher sur l'espace réservé aux véhicules, ou déborder sur les propriétés voisines, occasionnant des dangers et parfois des troubles de voisinage bien inutiles.

Certains propriétaires tardent, chaque année, à effectuer les tailles nécessaires et exposent ainsi dangereusement les piétons, cyclistes et automobilistes.

La sécurité est de la responsabilité de la Mairie, mais aussi de chacun d'entre nous, alors...à vos taille-haies !!!

L'article 78 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 permet à la mairie de mettre en demeure les propriétaires négligents, et, si rien n'est fait, d'engager à leurs charges, les travaux nécessaires.

Rappel : En limites séparatives et des voies, le Code Rural fixe les distances à respecter :

- ▶ Deux mètres, si les plants doivent dépasser deux mètres de hauteur
- ▶ Cinquante centimètres, s'ils ne dépassent ou ne dépasseront pas deux mètres.

Pour un bon écoulement des eaux pluviales, ne laissez pas les coupes de haies dans les fossés.

BRUIT

Une envie soudaine de tondre votre pelouse ou de tailler votre haie par un beau dimanche après-midi ? Sachez que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils bruyants susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués le dimanche et jours fériés qu'entre **10 heures et midi**.

Rappel des heures en semaine :

- ▶ Les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30
- ▶ Les samedis de 9 h à 19 h.

ELIMINATION DES DECHETS

Pas un jour sans que des fumées s'élèvent quelque part sur le territoire de la commune !

Le règlement sanitaire départemental (article 84) précise que le brûlage à l'air libre **des ordures ménagères** est interdit. Les habitations sont équipées, pour la plupart de containers individuels. Si ce n'est pas le cas, les colonnes à ordures ménagères installées dans les éco-points de la commune, peuvent être utilisées.

Les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers. Ils ne peuvent donc pas être brûlés non plus. Ils doivent être déposés à la décharge de Kergoal à Plouescat ou à celle de Ruléa à Lanhouarneau. En cas d'impossibilité pour vous y rendre, vous pouvez toujours utiliser la benne à déchet vert, mise à disposition par Haut Léon Communauté, stationnant une semaine sur deux à l'éco-point de la Gare, ou près des installations sportives au bourg.

Cette benne ne peut en aucun cas être utilisée par les professionnels. Les volumes importants de déchets doivent obligatoirement être acheminés directement vers les décharges.

Le Service n'existe que sur les communes de l'ex C.C.B.K. En cas d'abus, Haut Léon Communauté pourrait le supprimer.

Merci à tous de bien vouloir respecter ces règles. Les abus sont le fait de quelques uns qui pénalisent l'ensemble de la population.

SPORT

AMICALE CYCLISTE GOULVEN TREFLEZ PLOUIDER

(ACGTP) dimanche 18 juin

LD : circuit n° 136 (92 Km), départ 8 h

MD : circuit n° 80 (75 Km), départ **8 h 15**

VL : circuit n° 41 (60 Km), départ 8 h 30.

ACTIONS ADOS EPAL :

"Actions ados" s'adresse à tous les jeunes de 10 à 14 ans des communes de Plounévez-Lochrist, Lanhouarneau et Tréfléz.

Le programme des vacances d'été est sorti !

Au programme : tennis-ballon, futsal, récré des 3 curés, escalade, piscine, char à voile, cerf volant à traction, accrobranches, festival ludibreizh, ultimate freesbee/hockey, vtt, pétanque/molky, soirée mcdo/cinéma, tir à l'arc, course d'orientation, paintball, badminton, handball/tchoukball, soirée barbecue.

Pour les lieux et horaires des activités, le programme est disponible à la mairie, dans les commerces et auprès de l'animateur.

Inscriptions, **uniquement par mail**, pour les vacances d'été **à partir du SAMEDI 17 JUIN 2017 à 8H00 à actions-ados@epal.asso.fr**

Toute inscription avant cette date et horaire ne sera pas prise en compte.

Inscription confirmée, par mail, dans la journée.

Si vous n'avez pas la carte "Actions ados", vous pouvez toujours vous en procurer une.

Attention les places sont limitées !

Renseignements : Christophe 06 71 97 21 48

CIRCULATION INTERDITE CD 129

En raison de travaux de renforcement du réseau électrique, la circulation sera interdite sur la CD 129, du Pont Gaulois vers Goulven, du 26 juin au 4 août 2017, du lundi au jeudi de 8 h à 18 h 30.

Une déviation sera mise en place. Dans le sens Goulven vers Tréfléz, déviation par la CD 10 et 210 par Kerjane. Dans le sens inverse, même itinéraire, mais en sens inverse.

Un itinéraire complémentaire sera mis en place par la VC 3 (Ty Beaucour), liaison entre la D 129 et la D 210 (Ruvas).

Ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours, d'incendie et aux riverains et **sont applicables aux transports scolaires.**

Il est impératif de respecter la signalisation mise en place.

COUPURE DE COURANT

Des travaux de raccordement de réseau nécessitant une coupure de l'alimentation électrique aura lieu le jeudi 29 juin de 9 h à 11 h dans les quartiers de Kerveltoc, Rue du Toupet, Pen ar Valy, Valy, Langouriou, Coat Lez, Pors, Kérelaouen, Kerus, Toupet, Quibidic, Guévren, Keroulily, Gare, Gozilis, Bel Air.

Les particuliers concernés par la coupure, ont normalement, été avertis directement par courrier par ENEDIS.

ART FLORAL : Jeudi 22 juin à 20h 15 à la MTL.

Fournitures : Un gros vase boule, 5 longues feuilles de yucca, 5 feuilles d'arum sauvage, 20 feuilles de lierre à boules et beaucoup de couvrant.

E.S.T.:

L'assemblée générale aura lieu au club house le samedi 17 juin à 17 h 30.

CENTRE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL DE LESNEVEN :

Seniors: séances de remise à niveau du code de la route.

Il s'agit de proposer aux retraités 3 séances collectives de 2 heures pour remettre à niveau leurs connaissances et pouvoir se sentir plus à l'aise en voiture.

De nombreuses personnes, avec le temps, perdent en assurance et conduisent de moins en moins.

Les séances se dérouleront dans une auto-école, en petit groupe, les mardis 20 et 27 juin de 10H à 12H.

Renseignements et inscriptions à l'accueil du centre socio-culturel intercommunal à l'espace Kermaria. Tél: 02.98.83.04.91.



RELAIS PETITE ENFANCE

À partir du lundi 12 juin 2017, le Relais Petite Enfance (RPE) de Haut-Léon Communauté, s'installe dans les locaux de la Maison des Services Au Public (MSAP), située à Kerhall à Cléder.

Pour faire suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017, Haut-Léon Communauté organise un regroupement du service, induisant une réorganisation du Relais Petite Enfance. Localisé à la MSAP à Cléder, le RPE poursuivra ses missions d'information, d'accompagnement, de soutien auprès des parents, futurs parents, assistantes maternelles et gardes à domicile de Haut-Léon Communauté par la mise en place d'accueils sur rendez-vous assurés à : La Maison des Services Au Public, Z.A. Kerhall à Cléder, La Maison des Services Au Public, 29 rue des Carmes à Saint-Pol-de-Léon, La Maison de l'Enfance de Bellevue à Plounévez-Lochrist. Les permanences téléphoniques : les lundi, mardi et vendredi après-midi, de 13h30 à 17h00, au 02 98 69 23 13 et des temps d'éveils pour les assistantes maternelles.

Renseignements

Haut-Léon Communauté
Relais Petite Enfance
Maison des Services Au Public
Z.A. Kerhall – Cléder
02 98 69 23 13 - relais@hlc.bzh



Concert

Eglise de Goulven



Nicola Hayes **Yuna Leon** **Nicolas Quemener**

Musique et chants irlandais

Violons, Guitare, Chant

Samedi 24 juin 20h30

Entrée : 10€ (gratuit pour les moins de 16 ans)
1/2 tarif pour les demandeurs d'emploi

Organisation:
Goulven-Découverte, Sentiers & Patrimoines
www.goulven-decouverte.fr
contact@goulven-decouverte.fr

LA MALLE

Cléder, le 24 juin et le 1er juillet, de 9 h 30 à 12 h, BRADERIE à la MALLE AUX VETEMENTS pour enfants de 0 à 14 ans, à l'étage de l'Office du Tourisme.

AMCL-Tréfléz : Amicale des Maquettistes de la Côte des Légendes

Appel à Bénévoles : toute personne intéressée par la maquette, le modèle réduit, est invitée au Local du club AMCL le vendredi 23 juin à partir de 18 heures, en préparation de notre grande exposition des 1er et 2 juillet, salle Polyvalente, à Tréfléz. Le local se trouve à côté de la supérette, place de la Gare, à Tréfléz.

PETITES ANNONCES

- Etudiante en maths appliquées, 20 ans, donne cours de maths, révision brevet ou bac, heures de ménage ou garde d'enfants. Disponible juin et juillet. Tel 06 04 46 28 70.

- Jeune femme avec expérience cherche heures de ménage et/ou garde d'enfants. Disponible pour la période estivale. Contact : 06.30.03.76.46

- Vide maison, samedi 17 juin et dimanche 18 juin de 10 h à 18 h à Goulven, lieu-dit Lanvrein, RD 129, parcours fléché.

Le BAR AR MENEZ 02 98 61 42 83

Horaires : lundi : fermé; mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 14 h et 16 h 30 - 20 h 30; vendredi : 8 h 30 - 14 h et 16 h 30 - 01 h 00; samedi : ouvert en continu de 9 h à 22 h minimum; Dimanche et jours fériés : 10 h 30 - 14 h 30 et 17 h 30 - 22 h 30 minimum.

LE SALON - COIFFURE MIXTE 02 98 79 71 68

Horaires : mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h / 13h30- 18h
Vendredi : 9h-18h30 Samedi : 8h30-17h.

Le salon sera fermé exceptionnellement le samedi 1er juillet

DEP'ANN COUTURE -

Commandes UNIQUEMENT sur RDV du mardi au vendredi de 10h-12h et 14h-18h à mon Atelier 21 La Gare.
N'hésitez pas à me contacter au 06.47.87.71.30 ou 02.98.78.21.84

VOTRE MARCHÉ, La Gare Tréfléz, Plats du jour pour la semaine (réalisés par Véronique) Du 20 au 25 juin

Mardi -> roti de porc sauce aux pruneaux.

Mercredi -> salades froides

Jeudi -> Emincé de poulet au curry

Vendredi -> dos de cabillaud aux petits légumes et pizza le soir

Samedi -> coquilles de macédoine et saumon + pizza jambon champignons

Retrait d'argent CMB possible.

VERO PIZZA le vendredi à partir de 18 h jusqu'à 20 h 30. Pensez à réserver durant la semaine. La carte est disponible au magasin.

Le Télégramme est à votre disposition tous les jours.

Téléphone: 02 98 61 45 37.

PAS DE PIZZA CE VENDREDI !

A PARTIR DU 1^{er} JUILLET LE PRIX DU PAIN VA AUGMENTER (+0.05 euros).

VENTE DE LEGUMES Les Mardis soirs

La ferme « Plein le boutoc » de Tréfléz vous invite à venir découvrir ses légumes sur la place du Bourg, de 17 h à 19 h, tous les mardis. Vous y trouverez selon les semaines divers légumes de saison. Camille Bescond 07 70 01 94 53.

Règles d'utilisation des pesticides / Bonnes pratiques de jardinage Jardiner au naturel, sans pesticide

Les associations de plantes au potager (1/3)

Pratiquer les cultures associées consiste à mettre une plante « bénéfique » à proximité d'une plante « potentiellement en danger ». La mise en proximité peut s'organiser dans le potager ou le jardin de diverses façons :

- Dans un potager « classique », organisez les cultures en lignes plutôt qu'en planches, en faisant succéder des rangs de légumes différents, Pour un **potager en carré** : l'espace est plus restreint, les légumes y sont naturellement variés et très rapprochés les uns des autres, intercalez différents plants de légumes (ou de fleurs) sur une même ligne, Fleurissez à tout va les bordures du potager et les espaces libres du jardin, avec diverses **plantes mellifères** et **aromatiques**
Plantez ou semez aux pieds des **arbres et des arbustes**.

ANNONCE PAROISSIALE :

Samedi 17 juin, à 18h : messe à Tréfléz